



REP



**LES
RENCONTRES DES
ÉDITEURS PUBLICS
2015
Actes des rencontres**





Deuxièmes Rencontres des Éditeurs Publics

25 juin 2015

INTRODUCTION

Discours de Didier François, directeur adjoint de la DILA

Le nombre d'inscrits aux deuxièmes rencontres des éditeurs publics est en forte hausse. Cela montre bien l'intérêt de ce genre de rencontres. Il existe beaucoup de similitudes entre les éditeurs publics et il y a intérêt certain à partager son expérience tant pour les livres papiers que les livres numériques. Le numérique en général connaît un grand développement, notamment avec le partage des données.

Le marché du livre numérique reste modeste. Mais l'avenir est aussi là. Il faut savoir articuler le papier et le numérique. Il y a le développement de nouveaux usages et de nouvelles attentes pour les lecteurs auxquels nous devons tous répondre en tant qu'éditeur. Nous cherchons tous à être lu. Les attentes changent avec des besoins de rapidité, d'accès à l'information, de personnalisation et de facilité d'accès. C'est donc une autre façon de concevoir le métier d'éditeur et la fonction d'éditeur. Il faut donc ouvrir le champ des possibles.

Relier les données entre elles pour l'édition publique, rendre possible cette combinaison et aider ainsi les lecteurs sont des objectifs compliqués.

Il faut de nouvelles utilisations de la technique, repenser une nouvelle politique éditoriale (avec la marque DF pour la DILA), associer des contenus et des services, réaliser des modifications techniques et de nature organisationnelle, adapter le mode de distribution et de commercialisation ainsi que répondre à la question du payant et du gratuit.

Plus généralement, il s'agit donc de savoir comment peut-on articuler une politique d'Open Data et d'édition publique numérique ? Que peut faire un éditeur public par rapport à un éditeur privé ? Il y a des évolutions des rôles de chacun. Nous avons eu le COEPIA et le SNE qui ont fait passer quelques messages. Il existe une difficulté du sujet et une complexité des positions des éditeurs privés. Certains nous disent qu'ils aimeraient développer avec nous des partenariats publics privés. Mais il n'est pas possible de privilégier un éditeur par rapport à un autre.

L'édition publique comprend non seulement les publications étatiques mais aussi tout le monde des éditions universitaires et scientifiques. Il n'y a pas encore assez de relations entre ces deux branches de l'édition publique. Un rapprochement est souhaitable dans une optique de meilleure utilisation des deniers publics, d'une mutualisation des moyens et des données.





L'édition publique universitaire s'est souvent montrée innovante sur les sujets numériques. Cette deuxième édition est l'occasion de lui donner la parole pour qu'elle fasse profiter de son retour d'expérience.

Les pistes de réflexion proposées lors de cette journée

- 1) Stratégie et perspectives de l'édition publique
- 2) Quels enjeux pour l'édition universitaire publique?
- 3) Focus sur les évolutions de l'offre des éditeurs publics
- 4) Distribution et diffusion à l'ère du numérique: quelles adaptations, quels nouveaux circuits?





Première table ronde : Stratégie et perspectives de l'édition publique

Programme de la table ronde

Animée par Mme Anne LATOURNERIE, Conseillère pour la stratégie numérique à la DILA

Mme Laurence ENGEL, Médiateur du Livre

M. Jean-Marc MERRIAUX, Directeur général du Réseau Canopé (ex-CNDP)

M. François BARNAUD, Chef d'unité Marketing de l'OCDE



Laurence ENGEL, Médiateur du livre

Le rôle de la Médiatrice du livre est défini par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation à l'article 144¹ et précisé par le décret n° 2014-936 du 19 août 2014 relatif au médiateur du livre².

La fonction recouvre deux champs principaux :

¹

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?jsessionid=5F02DBBD109F3AD71EC2E37829D603C4.tpdila21v_1&dateTexte=?cidTexte=JORFTEXT000028738036&idArticle=JORFARTI000028739190&categorieLien=cid

² <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029387835&categorieLien=id>





- sont obligatoirement soumis à une conciliation préalable du médiateur du livre, les litiges relatifs à l'application des lois relatives au prix du livre et du livre numérique.

- le médiateur du livre peut également être saisi des litiges opposant des éditeurs privés à un éditeur public au sujet de ses pratiques éditoriales (il reprend là une partie de la mission dévolue jusqu'ici à la médiatrice de l'édition publique depuis 1999).

Dans ce cadre, le médiateur du livre peut être saisi par tout détaillant, toute personne qui édite des livres, en diffuse ou en distribue auprès des détaillants, par toute organisation professionnelle ou syndicale concernée, par les prestataires techniques auxquels ces personnes recourent ou par le ministre intéressé. Il peut également se saisir d'office de toute affaire entrant dans sa compétence. Le médiateur est une autorité administrative indépendante³. Il fonde son travail avant tout sur deux lois : la loi de 1981 sur le prix du livre unique⁴ et la loi de 2011 sur le prix du livre numérique⁵. C'était une demande très ancienne de la part des libraires. En effet, la totalité des dispositions de la loi n'est pas appliquée. Il existe des rapports de force qui nécessitent l'existence d'un médiateur⁶. Par ailleurs, certaines questions, notamment celles soulevées par le numérique, exigent des pouvoirs publics qu'ils développent des modalités nouvelles d'intervention, plus souples, dans l'accompagnement des acteurs de la filière. Annoncée dans le cadre du plan d'aide à la librairie de 2012-2013, la création du médiateur du livre est intervenue en mars 2014, dans la loi relative à la consommation qui prévoit également la mise en place d'agents habilités en matière de contrôle du prix des livres (article 161).

Le décret d'application de la loi impose à l'intervention du médiateur du livre un cadre dans le temps et un formalisme dans la procédure. Le médiateur n'a pas de pouvoir d'injonction mais celui de recommandation, qu'il peut toutefois rendre publique. Son rôle passe donc avant tout par la voie de la concertation.

Dix mois se sont écoulés depuis l'installation de la fonction. Les saisines portent essentiellement sur la législation relative au prix du livre. S'agissant des rapports entre édition privée et édition publique, une première rencontre a néanmoins eu lieu avec les représentants des éditeurs privés qui a donné lieu à une saisine de portée très générale. L'intervention la plus visible de la médiation a fait suite à une saisine de la ministre de la Culture et de la Communication pour avis au sujet de la légalité des offres d'abonnement illimité. Cet avis a été suivi, dans un second temps, d'une procédure de conciliation initiée dans le cadre d'une saisine d'office qui s'achèvera début juillet. Les organisations professionnelles de la filière (éditeurs et détaillants) ont par ailleurs présenté une demande conjointe concernant les pratiques des revendeurs sur les « places de marché » (les plateformes de vente en ligne de type « marketplace »). La saisine porte sur la responsabilité de la plateforme et les mesures que cette dernière peut prendre pour prévenir ou faire cesser les pratiques illégales, sur l'information des revendeurs ainsi que sur les règles d'affichage à respecter, la distinction du livre neuf et du livre d'occasion et la terminologie à employer.

³ Voir le nouveau site <http://mediateurdulivre.fr/>

⁴ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068716&dateTexte=20090602>

⁵ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000024082056> avec son décret d'application <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024778333&dateTexte&categorieLien=id>

⁶ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture/Le-Mediateur-du-livre>





En ce qui concerne l'encadrement de l'activité éditoriale des organismes publics, il existe des circulaires précises, celles de 1998⁷, 1999⁸ et 2012⁹, dont le médiateur du livre doit notamment veiller à la bonne application. Un principe de subsidiarité, en fonction duquel l'intervention publique ne peut que suppléer l'initiative privée, doit prévaloir en matière d'édition commerciale. Dans leur activité éditoriale, les organismes publics doivent veiller à ne pas excéder leurs missions de service public. Il y a par ailleurs des conditions assez strictes de présence des éditeurs publics dans le champ concurrentiel. Ces derniers ne doivent pas fausser les conditions de la concurrence, ils doivent notamment tenir compte des coûts complets pour leur production et ne pas créer de distorsions dans l'accès aux données.

Quels sont les outils pour satisfaire ces principes ?

- l'obligation de transmettre sa stratégie au COEPIA,
- la réalisation d'une étude d'impact préalablement à la mise en œuvre d'un projet d'édition,
- l'obligation de disposer d'une comptabilité analytique et notamment d'établir un prix juste.

Le médiateur du livre peut être saisi pour vérifier que ces principes sont bien satisfaits.

La saisine de portée générale adressée par le Syndicat national de l'édition concernant l'édition publique témoigne de la grande variété des sujets qui mobilisent en la matière les éditeurs privés.

Cet intérêt marqué tient tout d'abord au fait que le champ d'intervention du médiateur du livre est plus large que celui du médiateur de l'édition publique qui ne s'occupait que de l'édition imprimée. L'intégration de l'édition numérique au champ de compétence du médiateur du livre permet aux éditeurs privés de porter devant lui un nombre important de sujets restés jusqu'alors en souffrance.

L'inquiétude exprimée par les éditeurs privés s'explique également par le fait qu'ils se sentent fragilisés à cause du numérique qui remet en cause les lignes de partage et les modes d'organisation qui prévalaient auparavant.

Ce contexte suscite de fortes interrogations dans le secteur du livre d'autant que l'édition publique est tentée probablement d'être plus présente dans le numérique qu'elle ne l'était en matière d'édition papier.

Il existe tout le potentiel des données de l'administration qui permet une intervention du secteur public. Si la politique de diffusion des données publiques (open data) s'inscrit clairement dans les missions de service public de l'administration, il n'en va pas forcément de même s'agissant de la création de contenus ouverts (open content), activité dans laquelle le rôle des éditeurs publics doit être encadrée.

⁷ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000204563&fastPos=1&fastReqId=1093738830>

⁸ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000197052&fastPos=1&fastReqId=90718834>

⁹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025598056>





Il y a une forme de paradoxe dans le double mouvement impulsé par la réforme de l'État : tandis que le processus de modernisation conduit à promouvoir l'open data et à inciter les éditeurs publics à développer leur activité pour favoriser la diffusion des données publiques, il leur est demandé dans le même temps, dans le cadre des mesures de simplifications et d'encadrement des dépenses publiques, de se recentrer sur leur cœur de métier et de procéder à des révisions budgétaires.

La question de l'efficacité de l'édition publique devient alors centrale. Elle est d'ailleurs au cœur de la circulaire de 2012 qui rappelle la nécessité, pour les administrations qui souhaitent procéder à une publication, de solliciter un éditeur public ou de nouer un partenariat avec un éditeur privé.

La saisine adressée par les éditeurs privés porte sur un ensemble de questions transversales, dont notamment celle de la transparence des éditeurs publics quant au respect des obligations fixées par la circulaire de 2012 et la mise en place des trois outils énoncés précédemment : est-ce bien appliqué ? Dispose-t-on d'un bilan de l'efficacité publique en matière d'édition ?

Un programme de travail va être mis en place à la suite de cette saisine, comme cela a été le cas pour la demande portant sur les « places de marché ». Il concernera l'édition scolaire, universitaire, juridique et les livres d'art. Ce programme comprendra des rencontres ponctuelles et la mise en place de groupes de travail.

Je suis prête à ouvrir des chantiers avec les éditeurs publics et répondre à des saisines individuelles. Mon action s'attachera donc :

- à veiller au respect du droit,
- à garantir la mise en cohérence des objectifs des politiques publiques dans leur diversité et leurs éventuels antagonismes : la promotion de l'ouverture et du partage des données publiques, la modernisation de l'action publique, l'activité éditoriale des organismes publics et la politique du livre...
- à la préservation des services publics.

In fine, il s'agit également d'assurer la pérennité des services publics : l'encadrement de l'intervention publique doit permettre en définitive d'en renforcer la légitimité.

Jean-Marc MERRIAUX, Réseau Canopé

Le Centre national de documentation pédagogique s'occupe à la fois d'édition et de production audiovisuelle. Il y a 30 Centres régionaux de documentation pédagogique (un dans chaque académie) et donc 30 centres éditoriaux.

Au premier janvier 2015, il n'y a plus qu'un seul établissement.

La stratégie de fusion et de refonte a été mise en place depuis trois ans. Elle comprend une stratégie éditoriale en repensant l'offre qui provenait de 51 directions de collection avec une gestion différente à chaque fois. Une homogénéisation de la politique a donc





été entreprise. Il a fallu repenser les univers éditoriaux : on est passé à 3 à la place des 51.

Il y a différents usages. Cela provient notamment de la diffusion multi-support.

Il s'agit d'accompagner les enseignants avec des documents pédagogiques à 3 niveaux :

- éclairer : focus rapide sur un point (avoir de la réactivité). Avant, il fallait 2 ans pour sortir un ouvrage avec différents auteurs. Maintenant, on sort vite une version papier et une version numérique. On utilise les réseaux sociaux pour donner une exposition du contenu.
- maîtriser : nous savons bien faire. Il s'agit d'ouvrages pour faire le tour de la question.
- agir : la dimension service est très forte. Il s'agit d'associer du contenu à du service. Il faut imaginer des contenus pour renforcer l'activité pédagogique en classe.

Quelle chaîne de production ?

Nous réalisons une édition transmédia. Pour cela, nous avons une tête de réseau au niveau national, puis régional. Cela implique :

- d'intégrer les usages dans les processus de production avec les producteurs et la direction de la Recherche et du Développement en réalisant des focus groupes, de l'expérimentation en temps réel (ce qui permet un retour sur le processus de production),
- de pousser la production multi-supports : imaginer toutes les exploitations du contenu, même si parfois il n'y a qu'un livre sans contenu audiovisuel,
- d'associer le contenu et le service. Le numérique nous permet de le faire. La déclinaison est essentielle. Exemple : le parcours de motricité à l'école maternelle. C'est un parcours de formation de la plateforme Magistère¹⁰ dont Canopé est l'opérateur. C'est une plateforme de formation des enseignants.
- D'utiliser des outils adaptés à l'édition transmédia. Il s'agit d'outils de Digital Asset Management (gestion de ressources numériques), ce qui permet de descendre à un niveau de granularité très fin. La chaîne d'édition est très fine. Nous créons un flux XML qui se décline soit en fichier au format ePub, soit en application.

Une stratégie d'offre de services

- un nouvel écosystème digital. Le site <https://www.reseau-canope.fr/> offre tout le contenu du réseau. Il a été créé un parcours client allant du freemium au payant.

¹⁰ <https://magistere.education.fr/#>





Canopé est aussi prestataire pour le ministère de l'Éducation nationale qui a des commandes différentes : celle de contenu gratuit.

Il y a aussi 120 médiathèques-librairies. Canopé réalise en propre sa diffusion.

- des services documentaires. Il s'agit d'une mise à disposition à l'ensemble de la communauté pédagogique de documents (livres, CD, DVD, fichiers ...). Il y a aussi de la Data pédagogique. Canopé est opérateur des langages d'indexation tel que le thésaurus Motbis¹¹. Il travaille sur le web sémantique avec un nouveau langage d'indexation. Son centre de recherche travaille dessus depuis 20 ans. Canopé gère des moteurs de recherche de l'éducation nationale.

Les lieux de proximité

Dans les 120 médiathèques, il y a une baisse de la fréquentation. Pour contrer cela, a été mise en place une offre de services de proximité. Elles deviennent des *learning training centers*, car il n'y a pas de numérique sans proximité.

On a donc une transformation des médiathèques, librairies en ateliers Canopé. Ils proposent :

- formation et accompagnement,
- médiation des ressources (services numériques et livres),
- codesign et scénarisation : il s'agit de « micro-édition », une capacité d'accompagnement des enseignants à produire des ressources. Canopé offre une visibilité à ces contenus et permet de créer des éléments de pédagogie.

La commémoration de Jean Zay a permis de faire une journée dans tous les centres.

On a une labellisation des lieux qui est en cours. Il y a un atelier témoin à Poitiers. Pour l'instant, il y a 30 ateliers en province. L'objectif 2017 est d'en avoir 100.

Refonte organisationnelle

En février 2014 est sorti le rapport annuel de la Cour des comptes¹² avec un chapitre sur le CNDP – Canopé, cela a été un levier de transformation même si un certain nombre de choses avait été anticipé.

Le projet stratégique avait tout un pan de co-construction. Canopé représente 1 700 personnes, 140 millions d'euros de budget, 80 millions de subventions, 91 millions de masse salariale et 20 millions de chiffre d'affaires.

Il y a eu une mobilisation des collaborateurs et un accompagnement au changement pendant 8 mois.

¹¹ <http://www.cndp.fr/thesaurus-motbis/site/> et <http://www.cndp.fr/motbis/>

¹² <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000093.pdf> voir page 527





Le projet SCEREN 2017 a été établi avec un planning précis. Il y a eu la suppression des 30 CRDP et leur remplacement par 12 directions territoriales (compatibles avec la nouvelle organisation régionale) et 100 lieux de proximité. On revient à une version organisationnelle qui existait avant 1992. Il y a une mission d'édition pour chaque direction. Il existe un comité de programmation mensuel et des groupes de travail métier. Ces derniers ont organisé les Premières assises de l'édition transmédia du 30 juin au 2 juillet 2015¹³. Il y a des pôles d'expertises nationaux dans les territoires afin d'être au plus prêt de nos publics. Une organisation matricielle a été mise en place pour mettre plus d'horizontalité. Un grand plan de formation a été décidé et accepté par le contrôleur financier comme un investissement. Plus de 900 collaborateurs ont reçu une formation interne l'année dernière. La formation continue est très importante.

Le réseau Canopé accompagne la stratégie ministérielle tant pour la réforme de l'école que la stratégie numérique de l'école, une des parties du plan numérique du Président de la république.

Quelle est la position du numérique dans la classe ?

Il y a trois piliers :

- l'équipement. C'est le rôle des collectivités territoriales.
- la formation des enseignants. Il y a 800 000 personnes avec la plateforme Magistère dont 400 000 personnes pour l'école primaire. Cela représente 100 000 connexions par semaine.
- les ressources. Le réseau Canopé est en train de faire évoluer la production de ressources.

Un continuum pédagogique est nécessaire entre le temps scolaire et le temps hors scolaire. Dans le temps hors scolaire, Canopé est en relation avec les éditeurs privés.

Pour les éditeurs publics, le numérique est un non marché dans le scolaire.

Le réseau Canopé est un accompagnateur, un facilitateur dans le numérique.

La coédition permet de partager les risques. De nouveaux entrants veulent que Canopé participe à la production de nouveaux produits numériques. Il se pose la question du modèle économique pour ceux-ci.

Canopé a perdu 6 millions d'euros de subventions en 3 ans.

Il s'agit donc d'offrir de nouveaux services pour le déploiement de nouvelles utilisations avec un modèle d'association avec les industriels et les éditeurs privés et une vente ou une mise à disposition aux collectivités territoriales en fonction du modèle économique.

¹³ <https://twitter.com/hashtag/TransmediaCanop%C3%A9?src=hash>





François BARNAUD, OCDE

Voir la présentation powerpoint.

Les Éditions de l'OCDE sont un budget annexe avec 90 % d'autofinancement et un chiffre d'affaires de 16,5 millions de dollars.

Le modèle économique se base sur le freemium. Il permet de résoudre un certain nombre de problèmes. Mais il ne peut réussir que si on arrive à construire une audience et à offrir une chaîne de valeurs.

Il y a 4 types d'utilisateurs : les anonymes gratuits, les enregistrés gratuits, les enregistrés payants et les anonymes payants (les abonnés à des institutions).

La base du freemium est d'avoir beaucoup d'audience.

Le principe de base pour l'OCDE est que tout le contenu est gratuit, lisible et ouvert à tout le monde. Seul le service est payant.

Le freemium doit innover et évoluer en permanence. Il faut toujours ajouter de la valeur pour en rendre une partie gratuite.

Quelle est notre audience ? Au début, c'est le marché universitaire.

Mais la vraie question est de savoir comment être près de ses utilisateurs ? Comment les chercheurs trouvent-ils un contenu ? Les moteurs de recherche (généralistes et spécialisés) ne représentent que 25%. Il faut donc placer ses contenus à différents endroits (envoi d'e-mails, référencement par les bibliothèques, les portails spécialisés, les agrégateurs, ...) et notamment les sources *corporate*.

Depuis 18 mois, tout le monde peut accéder aux livres, études de l'OCDE pour les mettre dans ses blogs et sites que ce soit en entier (le rapport), ou un chapitre, un tableau, ...

Il y a eu une optimisation des ouvrages pour tous les terminaux mobiles. On peut les partager sur les média sociaux, insérer des notes et dans son blog. L'intérêt est que l'OCDE peut comptabiliser aussi tous les partages réalisés.

Par contre dans la version premium, on a accès aux versions Excel et ePub.

Sur le site, il y a une insertion des avis presse.

La dissémination des articles a permis une augmentation de l'accès à des contenus passant de 6,3 millions d'accès en 2010 à 18,5 millions en 2014 avec une répartition de 85% d'accès gratuits et 15% d'accès payants.

Le modèle freemium a permis de couvrir le budget en augmentation.





Conclusion – questions-réponses avec la salle

- Question pour l'OCDE : Comment réglez-vous la question des droits d'auteurs ?

Réponse OCDE : Les auteurs des documents du site sont des salariés de l'OCDE. Il n'y a pas de problèmes.

- Question pour l'OCDE : À quelle partie du catalogue le modèle freemium est-il adapté ?

Réponse OCDE : L'effet de masse joue. Il y a un usage très vaste du catalogue et le modèle freemium est convainquant sur l'ensemble du catalogue. Il y a environ 250 – 300 ouvrages qui sont découpés en des milliers de contenus. En moyenne, un livre est découpé en 400 contenus.

- Question pour l'OCDE : Vous faites le tracking des usages (temps, téléchargement, ...). Prévoyez-vous une interconnexion auteur / internaute pour avoir une connaissance plus approfondie ?

Réponse OCDE : C'est une direction vers laquelle il faut aller.

Réponse Canopé : En mai 2015 a été ouvert le portail Viaéduc¹⁴ qui permet l'échange, le partage des contenus (plus de 7 000 ressources indexées). La phase expérimentale de Viaéduc (2013-2015) a été soutenue par le programme des investissements d'avenir. C'est un projet porté par le Groupement d'Intérêt Public « Réseau Professionnel des Enseignants » (GIP RPE), qui réunit sept partenaires publics : Réseau Canopé, CNED, Laboratoire TECHNÉ de l'université de Poitiers, et privés : Éditions Belin, Les Argonautes, Beechannels, Leancurve. Le GIP permet de réaliser le codesign de la scénarisation. Cela permet de créer et d'enrichir une offre de services par le retour des acteurs de ce réseau professionnel.

- Question à tous : quid du droit d'auteur pour les nouveaux objets obtenus par la co-réalisation ou le codesign ? Qui est propriétaire ?

Réponse de la médiatrice : C'est un cas très intéressant. Les nouveaux usages engendrent de nouveaux modèles économiques qui soulèvent de nombreuses questions en matière de droits d'auteur. Quelle rémunération prévoir ? Comment intégrer le freemium dans le droit de la concurrence ?

Les services proposés par Canopé, en complément des contenus que l'établissement diffuse, sont commercialisés auprès d'un public acquis, les enseignants. Cette démarche peut être analysée comme relevant d'une logique prédatrice. Les règles de la concurrence sont perturbées. Il y a un avantage pour l'opérateur public qui peut convertir ses usagers en clients avec le passage du gratuit au payant. Cela peut susciter une critique de la part du secteur privé.

¹⁴ <http://www.viaeduc.fr/login>





Le freemium est vertueux du point de vue du consommateur, mais on ne mélange pas missions de service public et activité commerciale concurrentielle. C'est un cas à analyser.

Réponse de Canopé : Le champ couvert par le gratuit et le payant est différent. Les contenus gratuits ne sont pas proposés par le secteur privé. C'est une ligne de crête, il faut trouver des compromis. Cependant, Canopé a un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros contre 350 millions d'euros pour le marché du livre scolaire.

Deuxième table ronde : Quels enjeux pour l'édition universitaire publique ?

Animée par M. Thomas SAINT-AUBIN, Responsable du pôle stratégie à la DILA

Mme Laurence EL KHOURI, Directrice-adjointe de l'information scientifique et technique du CNRS

M. Pierre CORBEL, directeur des Presses Universitaires de Rennes (PUR)

M. Sébastien RIAULT, directeur des Presses de l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique)

Mme Huguette RIGOT, chargée de mission publications numériques scientifiques, INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales)





Présentation

CNRS – Direction de l'information scientifique et technique

L'Information Scientifique et Technique (IST) est au cœur de l'activité de recherche. En juillet 2010, le CNRS s'est doté d'une Direction dédiée à l'Information Scientifique et Technique (DIST), qui est à la fois le lieu de l'élaboration de la politique et du pilotage des activités du CNRS en matière d'IST. L'information scientifique issue de la recherche est inhérente à l'activité de chaque chercheur dans les unités de recherche, - lieu qui associe tous les chercheurs et enseignants chercheurs - . Suite à l'arrivée du nouveau directeur, Renaud Fabre, en juin 2013 la stratégie IST du CNRS s'est construite à partir d'un travail collaboratif avec les 10 Instituts du CNRS qui a abouti en mars 2014 et s'intitule « mieux partager les connaissances ».

Suite à cette stratégie, une enquête a été menée auprès des unités de recherche autour des 4 axes de cette stratégie : Se documenter, publier, analyser l'information et accompagner l'IST. Une étude technico-budgétaire, a été commanditée à travers un marché à lots début 2015. Il s'agit de mesurer puis faire coïncider le budget, le besoin et l'usage soit l'offre, la demande et les moyens. Toujours dans l'esprit de partage et de mutualisation, ce marché sur 3 ans a été conçu par la DIST du CNRS pour permettre à tout établissement de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de commander une étude dans ce cadre.

Aujourd'hui le numérique permet une plus grande liberté apparente de publication. Si l'on s'en tient à l'étymologie, pour publier et donc rendre public, il suffit de mettre en ligne : blog, site, réseaux sociaux de la recherche. Or cela n'est pas suffisant pour permettre l'accès facile à cette information, il faut la faire ressortir, la labelliser (à travers un travail éditorial qui peut revêtir aujourd'hui différents aspects comme pour hypothesis.org, [Ipol](http://ipol.org), les [épi-journaux](http://epijournals.org)...).

Vous pouvez consulter le site de la DIST¹⁵. Quelques exemples de nouvelles publications sont disponibles dans les actes du colloque des 18 et 19 mars 2014¹⁶. Ce colloque a été suivi d'un colloque¹⁷ produisant pour 2015 un agenda partagé¹⁸ (scientifiques, éditeurs privés) autour de 5 thématiques dont celles d'ontologies ouvertes, de licences creative commons, d'épi-journaux...

La revue IPOL (image processing online)¹⁹, propose la publication d'algorithmes assortis de leurs jeux de données. Elle permet ainsi la reproductibilité de ce qui est publié : les algorithmes peuvent être testés et de plus, de nouveaux jeux de données peuvent être ajoutés aboutissant à des résultats nouveaux et permettant d'agrandir le recueil publié. C'est une revue qui s'auto-alimente.

¹⁵ <http://www.cnrs.fr/dist/>

¹⁶ http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/MEUDON/Actes_colloque_18_03_2014.pdf

¹⁷ <http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/actescolloquesdessids.pdf>

¹⁸ <http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/Agenda%20partag%C3%A9/Programme-agenda-partag%C3%A9-2015.pdf>

¹⁹ <http://www.ipol.im/>





Autre exemple avec Hypotheses.org²⁰, qui publie des blogs de chercheurs : le processus éditorial de ce site est de mettre en valeur les blogs en facilitant l'accès. Certaines revues peuvent donner naissance à des blogs et certains blogs peuvent inspirer la création de revues.

Le CNRS à travers la DIST est chef du projet ISTE²¹, projet d'investissement d'avenir, qui permet de se réapproprier les archives de publications en permettant l'accès à l'ensemble de l'ESR. Le CNRS qui héberge et développe la plateforme ISTE (à l'Inist) travaille avec ses partenaires : l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) pour les négociations, le Consortium Universitaire de Publications Numériques (Couperin.org) pour l'étude du besoin des chercheurs de l'ESR, et l'Université de Lorraine agissant pour son compte et pour le compte de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) pour la mise en place et la conception de services à valeur ajoutée (fouilles de texte, création d'ontologies...), à la mise en œuvre de ce projet. Outre l'accès offert à tous les établissements de l'ESR à l'information scientifique, ce projet permet une réflexion juridique avancée sur le droit des bases de données, une connaissance approfondie des chercheurs français concernant la curation de données et les techniques de fouilles de textes et de données pour un corpus inégalé en taille et en diversité.

Presses de l'EHESP

Créées en 1989, les Presses de l'EHESP sont depuis 2013 une société privée (SASU), dont l'unique actionnaire est une école publique. Les Presses ne perçoivent aucune subvention d'État, bien qu'elles assurent une mission de transmission du savoir. Elles ont donc pour uniques ressources la vente de contenus.

Le chiffre d'affaires annuel est d'environ 2 millions d'euros, avec une valeur ajoutée importante et des auteurs provenant principalement du travail social ou de la fonction publique hospitalière.

Les Presses réalisent un fort travail d'accompagnement des auteurs, de la conception du contenu à l'amélioration du style, jusqu'à la relecture complète des ouvrages, avec toujours pour question principale les attentes du public visé. Cet important travail éditorial, conjugué à une expertise technique irremplaçable, est à mettre en parallèle au fait que les ouvrages de recherche se vendent en moyenne à 200 exemplaires, ce qui explique que les éditeurs privés n'offrent généralement plus cette aide aux auteurs. L'équilibre est donc à trouver entre des ouvrages à potentiel de diffusion différent.

Presses Universitaires de Rennes (PUR)

Il faut noter que l'édition universitaire publique est un parent pauvre de l'édition publique : les universités sont pauvres, les financements en recherches en sciences sociales sont peu importants. Il y a donc peu de moyens pour valoriser la recherche. Il y

²⁰ <http://hypotheses.org/>

²¹ <http://www.cnrs.fr/dist/projet-istex.html>





a en tout 26 presses universitaires, auxquels il faut ajouter les Éditions du CNRS, les Presses de Sciences Po, les Éditions de l'EHESS, et les Éditions des MSH. Il y a donc une extrême dispersion, ce qui est un handicap majeur pour le développement de l'édition universitaire. De plus, les mutualisations sont quasi inexistantes.

Les livres de recherche les plus attractifs et les plus rentables vont vers les éditeurs privés. Les éditeurs publics doivent souvent se contenter de travaux les plus difficiles en lettres, en sciences sociales, en sciences humaines. Tout comme l'édition en médecine, l'édition en droit échappe à peu près entièrement à l'édition universitaire publique. Le budget des presses universitaires est très inférieur à celui du réseau Canopé ou à celui de la DILA.

Je dirige les PUR depuis 24 ans. Elles se sont transformées d'un petit éditeur régional à une structure de taille nationale. Le chiffre d'affaires est de 3,5 millions d'euros, avec 1,8 millions de recettes commerciales auprès des librairies, en vente directe et en ventes numériques.

Les Presses universitaires de Rennes sont un regroupement des 12 universités des régions Bretagne, Pays-de la Loire, Poitou-Charentes et Centre. L'essentiel de leur production éditoriale (en 2014 : 320 publications) provient cependant désormais d'autres universités françaises et étrangères. Outre les 6 postes de fonctionnaire mis à disposition, les PUR emploient 14 salariés rémunérés sur des recettes commerciales.

Ma conviction est que :

- il n'y a de réussite que s'il y a une vraie indépendance de l'éditeur par rapport à son université ou à son centre de recherche. Il faut une instance de décision éditoriale propre. L'indépendance est difficile à acquérir et cela a mis longtemps à Rennes.
- le travail éditorial est tout à fait essentiel pour l'édition universitaire. Elle doit se différencier des archives ouvertes, par des procédures de validation scientifique et l'élaboration de contenus éditorialisés.
- l'objectif principal reste aujourd'hui de s'accrocher aux marchés de la librairie, surtout pour la diffusion du livre spécialisé. C'est pour cela que l'association française des presses d'universités – diffusion (AFPUD) a été fondée²². Elle a des représentants ; la distribution est réalisée par la SODIS- Gallimard.
- le livre numérique reste pour nous un complément, ce n'est pas notre centre d'activité de diffusion scientifique.

Presses de l'INALCO

Les Presses de l'Inalco démarrent cette année en *pure-player* : ce sont donc des presses totalement numériques. En adoptant le principe du *single source publishing* par l'utilisation de la chaîne XML-TEI du Pôle du document numérique de Caen, les manuscrits édités sont disponibles en quatre formats (HTML, ePub, PDF-web et POD), la

²² <http://www.afpud.fr/>





diffusion s'effectuant sur les plateformes d'OpenEdition (Revue.org et OpenEdition Books).

Les Presses fonctionnent bien entendu sur la base de l'évaluation en double aveugle des manuscrits.

Le projet de création des Presses de l'Inalco a émergé en 2014 à la suite du rapport positif de l'AÉRES de la même année qui indiquait que « l'institut avait fait un travail remarquable pour la mise en ligne de ses revues » sur Revue.org et pour l'indexation de ces ressources. L'idée a donc été de mobiliser ce savoir-faire pour éditer des monographies... et aussi pour étendre l'offre de revues spécialisées dans les aires culturelles.

Si pour le moment, seule une vingtaine de langues ont été éditées, l'Inalco a vocation à étendre son périmètre éditorial aux cent une langues qui y sont enseignées, voire plus.

Les Presses de l'Inalco sont aussi une aventure universitaire collaborative. Leur gouvernance est assurée par une directrice et un comité composé de 18 membres de façon à couvrir à la fois les différents champs scientifiques et les aires culturelles de l'institut.

Première question : La politique européenne en matière d'Open Access est-elle une opportunité pour l'édition universitaire publique ?

Comment se positionner par rapport à la stratégie Open Access des éditeurs privés? Comment lutter face à la captation des activités d'édition des sociétés savantes par les majors de l'édition scientifique et face aux Big Deals par leur stratégie de plateforme? Comment profitez-vous des politiques européennes (obligations inhérentes aux subventions du programme Horizon 2020) pour développer votre activité et votre attractivité, notamment vis à vis des enseignants-chercheurs?

Quel avantage concurrentiel avez-vous vis à vis de l'édition privée à partir des 4 nouveaux critères publiés par Science Europe en avril 2015²³ ?

CNRS – Direction de l'information scientifique et technique

Le CNRS participe aux groupes de réflexion et de travail européens (Science Europe, G8, RDA, COAR...) ainsi qu'aux groupes de réflexion et de travail nationaux dont ceux du GFII. La plateforme HAL accueille différentes formes de données numériques (dont des vidéos, par exemple). On vient chercher l'information et on dépose aussi des informations. Ce dépôt permet le libre accès à l'information scientifique. La Ministre de l'ESR en 2013 dans son discours aux journées Open Access a préconisé le dépôt des publications dans HAL. Cette préconisation est également incluse dans la stratégie

²³ pour rappel : 1. Les revues sont répertoriées dans des bases telles que le DOAJ, Scopus, PubMed...

2. Les auteurs conservent leurs droits de propriété/ redistribution licences CC.

3. La mise à disposition d'une copie des publications par l'éditeur avec une URI.

4. Texte intégral, métadonnées et informations liées à la publication lisibles par une machine dans un standard ouvert





numérique du gouvernement présentée par Manuel Vals le 18 juin 2015²⁴. Cela fait partie de la notion de biens communs. Tous travaux issus de financement publics doivent pouvoir être accessibles par tous. L'Europe demande également le dépôt des travaux qu'elle finance dans des dépôts nationaux (tel que HAL) s'ils existent et met à disposition avec Openaire plus²⁵ un dépôt aux chercheurs qui n'auraient pas accès à ces infrastructures. Aujourd'hui, il semble que l'enjeu de l'édition ne se situe plus au niveau de la publication mais des services issus du traitement de cette masse d'information numérique : datavisualisation, statistiques, ... Ce travail s'effectue sur un ensemble de dépôts de données, de publications mais aussi d'objets connectés (bases génomiques, tissus). OpenEdition.org qui est un equipex, travaille sur la base du modèle freemium. Le libre accès à l'information brute (HTML) est toujours possible. Mais l'accès à une pagination, un PDF etc... est payant. La mise en place d'une comptabilité analytique permet d'établir un budget cohérent et le calcul au plus juste du coût du service rendu. Cela permet d'aboutir à une comptabilité équilibrée pour l'équipex dans le respect des règles de la concurrence.

Médici²⁶, est un réseau du CNRS, interdisciplinaire et inter-organismes, des professionnels des métiers de l'édition scientifique publique. Il s'agit de mutualiser les connaissances et de proposer des formations qui sont ouvertes à l'ensemble des professionnels de l'ESR. Parmi les formations et journées de réflexion possibles, celles concernant la publication en différentes langues et la traduction des travaux de recherche (6ème journées du réseau MEDICI, 19-21 octobre 2015 – Marseille²⁷).

Presses de l'EHESP

La diffusion de l'information scientifique est différente de l'édition de contenus scientifiques. Et le développement des techniques et des usages numériques ne doit pas conduire à la disparition du travail éditorial à effectuer, qui est de construire un catalogue et des collections ayant du sens et d'accompagner les lecteurs dans l'offre ainsi proposée.

A titre d'exemple, les Presses éditaient une revue scientifique en libre accès, qui a été transmise à un éditeur privé anglais. Par rapport au modèle des archives ouvertes (dont HAL est aujourd'hui un acteur incontournable), il n'est pas possible pour un petit éditeur de mettre en place le système dit de l'« auteur payeur » (*Gold Open Access*). Avec un coût annuel de 100 000 € (rédacteur en chef, secrétaire de rédaction, fabrication), les ventes ne permettaient pas d'assurer une pérennité à la revue. Finalement, l'exploitation de la revue par un éditeur rompu aux usages de l'Open Access lui a permis de survivre et de se développer. L'Open Access a donc un coût, qu'il s'agit de combler par un système d'exploitation efficient.

A l'inverse, sur HAL, la majorité des 250 000 contenus disponibles sont surtout des matériaux et des contenus de recherche qui n'ont pas nécessité une valorisation

²⁴ <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/4492/master/index.htm> (page 15)

²⁵ <https://www.openaire.eu/highlights/openaireplus-press-release?catid=0>

²⁶ <http://medici.in2p3.fr/>

²⁷ <http://medici2015.sciencesconf.org/>





éditoriale particulière. Cela diffère d'un catalogue d'éditeur, dont la vocation est d'animer un comité d'experts en vue d'opérer une sélection.

Finalement, malgré l'évolution des outils de diffusion, la priorité reste de penser à la conception du produit éditorial, plutôt que de se focaliser uniquement sur l'objet numérique.

CNRS – Direction de l'information scientifique et technique

Il existe un comité éditorial pour HAL. Les métadonnées et les dépôts sont contrôlés. La Directrice du CCSD, qui héberge l'infrastructure Hal, Christine Berthaud, s'exprimera lors de la prochaine table ronde et pourra en parler.

Presses Universitaires de Rennes (PUR)

Les PUR sont le principal adhérent de Revues.org. Nous avons une quinzaine de revues en ligne qui sont gratuites avec une barrière payante. Sur Open Edition, nous sommes le principal éditeur avec 292 livres²⁸ en ligne. Pour la distribution numérique et en ligne nous passons par Numilog. Pour la plupart des revues, nous sommes aussi en mode payant sur Cairn.

Dans l'édition, il faut d'abord générer des recettes, sinon l'activité reste dépendante des subventions. Le C.A. numérique représentait 6 000 € il y a 5 ans ; en 2014 c'était déjà 40 000 €. Le C.A. numérique ne représente pourtant qu'1,5% du C.A. global. L'édition numérique doit générer des recettes sinon on s'enferme dans un système d'informations gratuites entièrement dépendantes de subventions publiques. Le modèle économique reste aujourd'hui à inventer. Ainsi, pour Cléo, il y a une grande subvention, les recettes sont naissantes.

Presses de l'INALCO

L'Open Access est l'unique modalité de diffusion des Presses de l'Inalco. Ce choix s'explique pour trois raisons. D'abord, il s'agit d'une valeur universitaire de partage des savoirs, une valeur de la science « citoyenne ». Ensuite, l'Open Access est le mode de diffusion qui, de toute évidence, permet à un ouvrage d'avoir le plus rapidement possible l'audience la plus large. L'Inalco travaille avec de petites communautés internationales et les chercheurs qui travaillent au sein de ces communautés doivent échanger rapidement et avec le minimum d'obstacles. Aussi, pour les Presses de l'Inalco, l'Open Access n'est pas dissociable d'une attention spécifique à la langue : aux langues de rédaction, comme aux langues citées et comme aux langues des échanges par la production de métadonnées multilingues. Enfin, l'Open Access nous permet de satisfaire aux recommandations de l'Horizon 2020, puisqu'il représente aussi l'unique solution pour que les résultats de la recherche publique soient aussi accessibles aux citoyens qui

²⁸ <http://books.openedition.org/pur/>





les ont financés. Dans ce cas aussi, l'efficacité de ce retour sur la société civile est dépendante de l'usage des langues vernaculaires. Bien évidemment, certains auteurs et certaines communautés tiennent à s'exprimer en anglais international.

Deuxième question : En quoi le web sémantique, la création d'ontologies permet d'enrichir l'édition universitaire ?

CNRS – Direction de l'information scientifique et technique

Le CNRS soutient toutes les initiatives. Il faut utiliser des URL pérennes, appliquer ou créer des normes internationales pour pouvoir mieux travailler ensemble.

Presses de l'INALCO

Le web sémantique et les enrichissements sémantiques constituent les bases du déploiement de notre catalogue.

Presses Universitaires de Rennes (PUR)

Développer un modèle économique de l'édition numérique n'est pas un problème nouveau tant pour le privé que pour le public. Il est nécessaire de trouver des recettes sinon, on se condamne à ne vivre que des dépenses publiques.

Il faut penser à une complémentarité entre le livre papier et le livre numérique. Le lien entre les deux doit être pensé, sans qu'il y ait une fuite en avant vers le numérique.

Presses de l'EHESP

La principale valeur ajoutée de notre structure est sa petite taille et donc son agilité par rapport à une administration publique comme l'école ou un éditeur privé dépendant d'un grand groupe d'édition-distribution. À l'inverse, sa faiblesse réside dans le peu de budget d'investissement disponible pour le développement de la diffusion numérique. Il faut donc pouvoir mutualiser avec d'autres structures, en fédérant les moyens et les savoirs, dans un contexte où il n'y a pas pour l'heure d'orientation commune des universités.





Conclusion – questions-réponses avec la salle

- Question à tous (personne du CNRS) : quelle distinction faites-vous entre diffusion et édition ?

Réponse du CNRS-DIST : Une bonne pratique est de déposer ces articles sur HAL : c'est la mise en libre accès, ce n'est pas de l'édition. La plupart des contenus sur HAL sont des articles déjà publiés ailleurs. Revues.org qui fait partie de l'offre d'OpenEdition.org, hébergée par le Cleo, permet une édition numérique en Open Access. Comme évoqué précédemment l'évaluation entre pairs évolue également. Le numérique permet de créer de nouvelles formes d'édition (tels que les épi-journaux (revues à comité de lecture adossées à une archive ouverte), ou les méga-journaux (revues en ligne permettant la publication de différents vecteurs tels que des algorithmes, des résultats négatifs, et des données associées)).

Réponse des Presses de l'EHESP : C'est la question centrale à l'heure du tout numérique et elle met en évidence le(s) besoin(s) au(x)quel(s) on souhaite répondre. Le besoin de la communauté scientifique est d'être évaluée et citée par ses pairs, mais celui du lecteur et de l'éditeur est différent. Ainsi, le contenu scientifique peut avoir trois objectifs : la transmission de l'information, la pédagogie et la vulgarisation. En fonction de sa mission, on est plus ou moins dans le processus éditorial, qui conduit à faire des choix, notamment si on attend au minimum un retour sur investissement.

Réponse des PUR : Le travail d'éditeur est plus que de l'évaluation scientifique, c'est aussi un travail de mise en forme et de contenus éditorialisés. Le premier travail de l'éditeur est de trouver le public. Le financement du travail éditorial est aussi un enjeu majeur : peut-il se faire sur des recettes commerciales ou uniquement sur un financement public ?

Réponse des Presses de l'INALCO : Nous avons en projet la création d'une pépinière de revues en ligne avec différents partenaires. Cette pépinière rassemble les problématiques d'édition et de diffusion. Il s'agit d'accompagner les initiatives des communautés de chercheurs en émergence. Cette plateforme répond à trois exigences : la qualité scientifique par l'accompagnement des procédures d'évaluation avec l'utilisation d'un workflow comme PKP (Public Knowledge Project), la qualité et l'efficacité de la production éditoriale avec la chaîne XML-TEI du Pôle du document numérique de Caen et la qualité de la diffusion en Open Access avec l'utilisation de Lodel 1.0, le CMS utilisé par les plateformes OpenEdition, de façon à assurer une migration de ces nouvelles revues vers la plateforme nationale d'OpenEdition quand elles rempliront les conditions d'adhésion. Ce projet vise, en partie, à faciliter l'émergence de nouvelles revues dans le cadre des bonnes pratiques définies par BSN (Bibliothèque scientifique numérique).



Focus sur les évolutions de l'offre des éditeurs publics

Chaque offre est présentée dans un document PDF ou Power Point.



Évolution de l'offre du Réseau Canopé

Le réseau Canopé a connu un choc éditorial. Il a été supprimé les directions de collection. Il existe à la place un comité d'orientation, un comité scientifique et un comité de lecture. Il y a un travail mutualisé entre ces trois comités.

Il a fallu résoudre le manque de visibilité des productions. Elles ont été structurées avec trois niveaux différents :

- éclairer : décrypter l'essentiel avec, notamment, des livres de poche, des ePub à l'identique ;
- maîtriser : étayer les connaissances ;
- agir : accompagner au quotidien.

La production prend la forme d'une édition transmédia. En fonction de l'usage, différents types de production sont envisagés : livres, revues, DVD, livres numériques, plateformes thématiques, parcours de formation, « serious game », ...



Les cibles sont d'abord la communauté éducative, puis les médiateurs éducatifs (hors temps scolaire) et les parents.

Voici la présentation de nouveaux produits et services.

1. Les fondamentaux²⁹

Il s'agit de films gratuits de 3 à 4 minutes sur un point de programme de l'école primaire ou de l'école maternelle. Il y a un conducteur pédagogique et une véritable animation pour chaque film.

C'est une mission de service public. Le modèle économique repose sur des ventes à l'étranger et aux télévisions.

2. Corpus³⁰

C'est une plateforme pédagogique gratuite sur le corps humain avec de petites vidéos. Il y a aussi des ouvrages et des livres numériques.

Tout ce qui concerne l'éducation à la santé est présenté.

Le plus utilisé est la vidéo. Les ressources mises à disposition proviennent aussi d'Educagri, de l'INPES, de l'INSERM, de la MGEN et d'Universcience.

Le « serious game » Corpus Gang a bénéficié du soutien de la bourse ESTIM du programme d'investissements d'avenir et piloté par Universcience.

Le modèle économique est le préfinancement par les partenaires associés.

Pour les ouvrages, il y a co-construction avec 30 professionnels sur le terrain.

3. Collection « Les petits ateliers »³¹

Il s'agit d'activités pour le temps scolaire et périscolaire en primaire.

Le modèle économique est la vente pour des grands comptes (communes).

4. Banque de séquences didactiques³²

La Banque de Séquences didactiques (BSD) permet d'analyser des cas pratiques d'enseignement dans le primaire et le secondaire, à l'appui de questions didactiques ou de démarches pédagogiques précisément définies. C'est un espace de formation et de documentation professionnelles accessible sur abonnement gratuit.

5. Autres applications

Au niveau national, outre l'application serious game Corpus Gang, il y a aussi l'application Motricité³³ et d'autres³⁴.

²⁹ <http://www.reseau-canope.fr/lesfondamentaux/accueil.html>

³⁰ <https://www.reseau-canope.fr/corpus/> et serious game sur téléphone mobile: <http://www.corpusgang.com/>

³¹ <http://www.petitsateliers.fr/>

³² <https://www.reseau-canope.fr/bsd/>

³³ <https://www.reseau-canope.fr/notice/motricite-application-ipad.html> (payant)

³⁴ Application 108h (enseignants primaire) <https://play.google.com/store/apps/details?id=canope.poitiers.centhuitheures&hl=fr>





Le réseau Canopé a depuis longtemps créé des applications au niveau régional et départemental :

- Corse
 - Application Canopé de Corse https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.canope_corse
 - Application Generazione (langue corse) <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.crdp.generazione>
 - Application Gusti (produits corses) <https://itunes.apple.com/fr/app/gusti/id884950921>
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.crdp.gusti>
 - Application Recherche scientifique en Corse <https://itunes.apple.com/fr/app/recherche-corse/id941581474>
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.crdp.recherchecorse>
- Franche Comté
 - Application Mathador (calcul mental et résolution de problèmes, payant) <https://itunes.apple.com/fr/app/mathador-jeu-calcul-mental/id815116505>
- Île de France
 - Canopé de l'académie de Paris
 - Application tablette Connaître Leclerc-Moulin (application « support de visite » du Musée du Général-Leclerc-de-Hauteclocque-et-de-la-Libération-de-Paris – musée Jean-Moulin) <https://itunes.apple.com/fr/app/connaitre-leclerc-moulin/id857644288>
 - Canopé de l'académie de Versailles
 - Application Actualité de Canopé <https://itunes.apple.com/fr/app/crdpversailles/id371438235>
 - Application ArboLogi <https://itunes.apple.com/fr/app/id597885430>
 - Application Le Marché <https://itunes.apple.com/fr/app/le-marche/id596904551>
 - Application Troc et Monnaie <https://itunes.apple.com/fr/app/id597885430>
- Basse-Normandie
 - Application tablette Vivre en Normandie pendant la seconde guerre mondiale (serious game, visite virtuelle sur navigateur web) [http://paril.crdp.ac-caen.fr/ PRODUCTIONS/memorial/stlo_index.html](http://paril.crdp.ac-caen.fr/PRODUCTIONS/memorial/stlo_index.html)
 - Application tablette Vivre à Berlin-Est au cœur de la guerre froide (serious game, visite virtuelle sur navigateur web) [http://paril.crdp.ac-caen.fr/ PRODUCTIONS/memorial/berlin_index.html](http://paril.crdp.ac-caen.fr/PRODUCTIONS/memorial/berlin_index.html)
 - Application tablette Vivre au temps des châteaux forts (serious game dans un château fort du XIIIe siècle sur navigateur) <http://vivre-au-temps-des-chateaux-forts.blogspot.fr/>
- Pays de la Loire
 - Application tablette Education santé et musculation (mise en œuvre d'un enseignement de la musculation en lycée utilisable seulement avec l'ouvrage éponyme) https://play.google.com/store/apps/details?id=com.canope_nantes.esm
- Rhône-Alpes
 - Canopé de l'académie de Grenoble
 - Application générale (services et produits) <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.crdpgrenoble.crdpATgrenoble>
 - Application Actualités <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.crdpgrenoble.actucrdp38smartphone>
 - Application spectre infrarouge <https://itunes.apple.com/fr/app/spectre-ir-mirage/id943065989>

Application D-Day Odyssée (payant) <https://itunes.apple.com/fr/app/d-day-odyssee/id880108456>

Application Géocroquis Bac <https://itunes.apple.com/fr/app/geo-croquis-bac/id982544313>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.canope.geocroquisbacapp&hl=fr>

Application L'agence TICE <https://itunes.apple.com/fr/app/lagence-tice/id647814073>

site mobile Canal U <http://www.canalu.mobi/>

<https://itunes.apple.com/hk/app/canal-u/id626731521>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=cerimes.canalu>





<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.miragestudio.ir2>

Application spectre RMN

<https://itunes.apple.com/fr/app/spectre-rmn-mirage/id943065961>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.canopegrenoble.rmn>

Application Mes mots rient

<https://itunes.apple.com/fr/app/mes-mots-rient/id723620048>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.canopegrenoble.mesmotsrient>

Application Les éléments se déchainent (payant)

<https://itunes.apple.com/fr/app/les-elements-se-dechainent/id966925538>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.canopegrenoble.elements>

- Martinique

Application tablette Bonbons et abili-zouzous (recettes traditionnelles de Martinique pour la filière des métiers de l'alimentation) <https://itunes.apple.com/fr/app/bonbons-abili-zouzous/id775169777>

- Eure

Canopé 27

<https://play.google.com/store/apps/details?id=evreux.education.canope27>

- Indre et Loire

Application Atelier Canopé de Tours

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cddp37>

Application intranet Canopé 37

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cddptest>

6. refonte de la revue TDC³⁵

La revue Textes et Documents pour la Classe passe d'une formule de 20 numéros par an à une formule bimestrielle sous format papier et ePub. L'achat se fait non plus seulement par numéro mais aussi par article.

Évolution de l'offre de la marque Les Éditions des Journaux Officiels (DILA)

L'évolution de l'offre a pris la forme d'une rénovation du logo, de la charte graphique et d'un redécoupage en 9 collections. Mais elle a également conduit à la déclinaison numérique de certains ouvrages.

L'offre numérique est disponible depuis octobre 2014 sous la forme d'une offre couplée papier+numérique. Elle concerne actuellement 6 titres (code civil, code pénal, conventions collectives de l'édition, des journalistes, de l'animation, industrie de l'habillement) qui peuvent être téléchargés depuis une application disponible sur les environnements Apple et Android³⁶. Une création de compte (identifiant, mot de passe, adresse mail) est requise pour accéder à la version numérique mise à jour qui reprend, en préambule, les changements juridiques survenus depuis la dernière version.

Il a été choisi un panel représentatif des codes et conventions collectives.

L'adoption du format numérique a demandé une avancée organisationnelle qui a pu être conduite grâce à une mobilisation du personnel et à une nouvelle chaîne de production.

³⁵ <https://www.reseau-canope.fr/tdc/accueil.html>

³⁶ <https://itunes.apple.com/fr/app/les-editions-des-journaux/id919060921> et <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.premierministre.dila.leseditionsdesjournauxofficiels&hl=fr>





L'étape suivante consiste à faire évoluer l'offre en proposant à la vente la seule version numérique.

Évolution de l'offre numérique de la marque Documentation française (DILA)

À partir de novembre 2014 a été lancé le projet de faire paraître l'ensemble de nos 12 collections en compte propre à la fois au format papier et au format numérique d'ici la fin 2015. Il s'agit d'une première étape : permettre la réalisation de produits homothétiques, c'est-à-dire sans contenu supplémentaire, tout en assurant l'avenir grâce à des choix techniques pérennes.

Nous avons donc internalisé la production en faisant appel aux derniers standards : HTML5 est utilisé comme format de travail et pourra servir à l'avenir à la conception de nouveaux produits. Ce format, à la base du web, permet une structuration très précise de nos contenus livresques.

Pour nos livres numériques, nous utilisons le format ePub 3.0 qui permet la lecture sur les différents supports numériques grâce au principe de recomposabilité. Il ouvre la voie à de nombreuses innovations. Parmi elles, nous pouvons citer l'inclusion de contenus multimédia et une meilleure prise en charge de l'interactivité et de l'accessibilité.

Actuellement, 9 collections sont déjà passées aux deux formats.

Pour le compte de tiers (dont le CIG petite couronne, l'IFRI, la CNAV, le Conseil d'État, l'INHESJ, l'UNESCO), nous passons de 24 produits numériques en 2014 à 75 en 2015.

Nous avons également amélioré notre processus de gestion des métadonnées permettant le support de la norme ONIX 3.0.

Sur ces bases solides, nous prévoyons la conception en 2016 puis le lancement en 2017 d'une plateforme éditoriale, d'abord en interne puis ensuite ouverte à l'ensemble des partenaires éditoriaux de la DILA.

Évolution de l'offre des Presses de l'EHESP³⁷

Les Presses existent depuis plus de 25 ans, d'abord comme GIE puis comme SASU depuis 2013. Son catalogue compte 250 ouvrages vivants en santé publique et 40 nouveautés par an, dont 45% hors collection.

Le C.A. net est de 1,8 millions d'euros et provient pour plus de la moitié des abonnements à des classeurs (réglementation législative commentée) à destination principale des directions d'hôpitaux. S'il existe une fidélité des abonnés envers la marque, la concurrence est forte et le renouvellement des auteurs se pose régulièrement.

Les objectifs éditoriaux et commerciaux sont :

³⁷ <http://www.presses.ehesp.fr/>





- constituer un comité d'édition d'experts ;
- diluer la part des abonnements à risque et augmenter la part de CA des nouveautés ;
- optimiser les ouvrages du fonds ;
- diversifier la production (services électroniques, Serious Games, logiciels...). Il existe une offre de services juridiques aux abonnés avec une FAQ très complète. L'idée à terme est d'utiliser le web sémantique pour diffuser le texte légal, l'éditorialiser et y adjoindre la jurisprudence ;
- diversifier les canaux de diffusion (notamment en ligne) ;
- développer la stratégie webmarketing, migrer vers un nouveau site Web et renforcer les partenariats numériques.

Nous avons procédé à une reconstruction complète du catalogue avec une segmentation par domaine et discipline, répondant mieux aux besoins de publics mixtes pouvant aller des enseignants-chercheurs jusqu'au grand public. Pour ces publics, il a été tenu compte d'une logique matricielle en fonction du genre d'ouvrages (manuels, essais, beaux-livres...). Cela offre une meilleure lisibilité et a permis de simplifier les collections.

Évolution de l'offre des Presses de l'INALCO

Les Presses de l'Inalco ont un périmètre scientifique et linguistique large : les sciences humaines et sociales et les cent une langues enseignées à l'institut.

Nous avons un fonctionnement collaboratif avec une direction scientifique collégiale pour répondre à l'exigence de qualité pour éditer des manuscrits très divers (ouvrages scientifiques/ouvrages pédagogiques, ouvrages sur les langues et les civilisations). Le comité des Presses se réunit une fois par mois afin d'examiner les manuscrits qui sont envoyés, mettre en place la procédure d'évaluation, analyser les rapports que retournent les experts consultés, examiner quelles recommandations à renvoyer aux auteurs et décider de la publication des ouvrages.

Les Presses de l'Inalco fonctionnent aussi de manière élargie avec un comité scientifique international et un comité stratégique composé de membres de l'institut et d'USPC (Université Sorbonne Paris Cité). Les Presses l'Inalco font partie des réseaux d'édition scientifique publique : Medici et l'Aédres.

L'architecture éditoriale des Presses s'articule en trois niveaux : des collections dites « aires culturelles », des séries disciplinaires et un affichage des types de documents. L'objectif est de pouvoir identifier, par exemple, tous les ouvrages en art et littérature, quelle que soit la collection.

Les Presses se conforment aux bonnes pratiques éditoriales en suivant les recommandations de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN7 : édition scientifique publique³⁸). Ces bonnes pratiques portent sur l'évaluation en double aveugle, l'Open

³⁸ <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/?Charte-des-bonnes-pratiques-pour-l>





Access, les conventions d'édition sous licences Creative Commons et des modalités de production multisupport basée sur l'adoption de la chaîne XML-TEI du Pôle du document numérique de Caen³⁹.

Le premier livre doit sortir à la fin 2015. Les Presses accueillent des thèses et des colloques « éditorialisés ».

Pour le web sémantique, l'objectif est une transformation des catalogues en corpus. L'enrichissement sémantique a été fait sur le corpus Afrique et le corpus Grèce. Pour les data linguistiques, des POC (proof of concept) sont lancés sur le chinois, l'hindou et l'oudmourte.

Évolution de l'offre des ministères sociaux (ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social)

Il y a 6 collections de guides pratiques⁴⁰ et 2 revues scientifiques commercialisées⁴¹ (4 collections et une revue dans le champ travail et emploi, 2 collections et une revue dans le champ sanitaire et social). Cet ensemble se répartie entre une cible plus experte (notamment pour les revues et deux collections de guides) et une cible plus grand public.

Le chantier en cours (2015 2016) est l'abandon d'une des collections de guides pratiques grand public pour la fusionner avec une autre collection, afin de donner plus de profondeur à cette dernière. Un travail sur les couvertures et les titres sont réalisés. Les 2 revues voient aussi une modernisation de leur maquette. Une réflexion est en cours sur une édition numérique qui touchera d'abord la collection Les indispensables jeunes.

Les guides pratiques sont rédigés par un cabinet d'avocats qui a remporté un marché public d'assistance rédactionnelle.

³⁹ http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/document_numerique

⁴⁰ <http://travail-emploi.gouv.fr/publications-officielles.49/editions-du-ministere.50/catalogue.1864/guides-pratiques.1865/>

⁴¹ <http://travail-emploi.gouv.fr/publications-officielles.49/editions-du-ministere.50/catalogue.1864/etudes-et-recherches.1878/etudes-recherches-statistiques-de.76/etudes-et-recherches.77/publications-dares.98/revue-travail-et-emploi.103/> et <http://www.drees.sante.gouv.fr/revue-francaise-des-affaires-sociales.2055.html>





Troisième table ronde : Commercialisation, distribution et diffusion à l'ère du numérique: quelles adaptations, quels nouveaux circuits?

Animée par M. Fabien WEYH, Chef de projet édition numérique à la DILA



- Retour d'expérience sur le portail Cairn.info, M. Thomas PARISOT, Responsable des relations avec les institutions, Cairn.info

- Politique d'auto-archivage des publications scientifiques et OAI (Open Archives Initiative : initiative pour des archives ouvertes), Mme Christine BERTHAUD, Directrice du Centre pour la Communication Scientifique Directe - UMS3668, CNRS

- Les différentes facettes de l'exploitation des données dans les stratégies éditoriales, Mme Ruth MARTINEZ, Déléguée Générale au GFII

- Retour d'expérience sur les différents circuits de commercialisation de l'offre numérique de la DILA, Mme Simone FRANK, Chef de projet webmarketing diffusion et distribution numérique à la DILA





Cairn.info⁴²

À l'origine, Cairn est un projet consacré aux revues de sciences humaines et sociales, parti du constat que le numérique était pour elles un formidable levier pour palier à la baisse de leur diffusion papier (diminution drastique de leur mise en place en librairie, tassement progressif des abonnements papier des bibliothèques et des particuliers, etc.). Les revues constituaient par ailleurs un support particulièrement adapté à l'expérimentation par les éditeurs de la diffusion numérique, étant traditionnellement diffusées sous forme d'abonnement, étant structurées en articles, leur parution intervenant à intervalle régulier, etc. Plusieurs éditeurs publics ont très rapidement souhaité participer à cette initiative, comme par exemple les Presses de Sciences Po, les Éditions de l'EHESS, La Documentation française, ENS Éditions, QUAE ou encore de nombreuses presses universitaires.

Le modèle économique développé par Cairn mêle des ventes à l'unité pour les particuliers à des ventes de licences d'accès portant sur des bouquets de publications pour les institutions.

En l'espace de 10 ans (2005 – 2015), Cairn est passé de 70 revues diffusées à près de 430 (dont par exemple *la Revue des affaires sociales* et *Travail et Emploi* du ministère du Travail présentées lors de la précédente table ronde), permettant à tous ces titres de bénéficier des économies d'échelle et autres avantages qu'apporte la mutualisation pour le développement d'offres numériques de qualité : en termes d'attractivité pour les internautes et les bibliothèques, en termes de capacité d'investissement dans les technologies à valeur ajoutée, en termes de construction d'une chaîne de traitement souple mais efficace pour la production de sources numériques finement structurées, etc.

La mise en ligne de cet ensemble important de revues a également permis aux structures participantes de disposer de données stratégiques pour le développement de leur stratégie éditoriale, par exemple pour constater les effets de longue traîne, bien réels pour les publications de sciences humaines (les articles parus il y a moins de 12 mois ne représentent que 40% des ventes à l'unité et moins de 30 % des consultations en institution⁴³) ou encore pour analyser de plus en plus finement le trafic et l'intérêt généré par les différentes publications.

Au-delà des revues, plus de 5 000 ouvrages provenant des fonds d'une trentaine d'éditeurs sont désormais proposés sur Cairn.info, dont par exemple la collection Questions de culture du Ministère de la Culture éditée par La Documentation française.

Plus de 800 institutions de l'espace francophone sont abonnées à ces différentes offres, dont près de la moitié dans les bassins non-francophones. Pour renforcer encore son développement international, Cairn a lancé en 2014 une plateforme internationale (www.cairn-int.info), reprenant les métadonnées en anglais des revues (préalablement révisées, corrigées et complétées par des spécialistes) ainsi qu'un fonds d'articles

⁴² Voir le document PDF

⁴³ Voir le document PDF





intégralement disponibles en anglais, qu'ils aient été traduits pour ce projet, ou préalablement publiés par les revues participantes.

Cairn ambitionne ainsi de devenir la plateforme de référence pour les publications de sciences humaines et sociales et leurs lectorats (universitaire et non universitaire), dans un contexte parfois difficile (difficultés budgétaires du monde universitaire, évolution des modèles économiques développés par les éditeurs de savoirs, nouveaux entrants numériques, etc.), mais où la qualité et la diversité des publications et des idées qu'elles véhiculent doit rester une priorité pour tous.

Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD)

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés. Elle existe depuis l'an 2000.

HAL est l'archive commune et partagée par l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, des conventions sont signées avec les établissements qui utilisent HAL pour créer leur archive institutionnelle ; ils bénéficient, entre autres, de l'archivage pérenne.

L'interface est en français et en anglais. Elle supporte Unicode et 38 langues sont présentes. Elle utilise le XML avec TEI. Elle est organisée en portails thématiques et institutionnels qui utilisent tous les référentiels communs et actualisés régulièrement. En 2014, il y a eu 28 millions de matrices (pages) vues et 9 millions de téléchargements. La plateforme est référencée dans Google et Google Scholar avec un très bon référencement, elle est connectée aux grandes archives internationales thématiques comme ArXiv ou PubMedCentral. 46% des documents déposés sont publiés dans des revues.

Le CCSD a créé aussi le projet Episciences.org⁴⁴ qui s'inscrit dans le contexte du libre accès et de l'accès sans restriction à la production scientifique. L'idée principale est de fournir une plate-forme technique d'examen par les pairs (« peer-reviewing ») : il s'agit de permettre l'émergence « d'épi-revues », à savoir des revues électroniques en libre accès, alimentées par les articles déposés dans les archives ouvertes telles que HAL ou arXiv, et non publiés par ailleurs. On démarre par un dépôt préprint. Il y a une connexion sur la plateforme Episciences, qui permet à l'auteur de soumettre pour relecture et évaluation son article aux revues de la plateforme. Si l'article est accepté, la nouvelle version relue et labélisée « Episciences.org » sera déposée dans HAL, et intégrée dans la collection de la revue tout en restant visible dans l'archive de soumission.

⁴⁴ <http://www.episciences.org/>





GFII

Le GFII rassemble les acteurs, publics et privés, de la chaîne de l'information professionnelle, dans tous les secteurs : informations statistiques, administratives, scientifiques, géographiques... Les problématiques traitées par le GFII sont souvent transversales, même si chaque secteur aborde de façon différente la valorisation des données : les groupes de travail du GFII permettent de croiser les points de vue et d'enrichir les approches.

Plusieurs groupes de travail touchent l'édition publique, notamment le groupe de travail sur le livre électronique (en suspens), sur la gestion des abonnements (avec une concentration des acteurs ces derniers temps)⁴⁵, sur les modèles économiques innovants autour des données (un monde complexe et très évolutif)⁴⁶, sur l'open data (notamment le rôle de l'édition publique et l'ouverture des données publiques)⁴⁷, sur l'Open Access⁴⁸, sur le web sémantique et le web des données⁴⁹.

L'exploitation de la donnée n'est qu'un moyen. Le contenu est primordial. Il y a 5 facettes :

- la métadonnée : c'est le cœur de la question. Les métadonnées concernent tous les contenus, les revues, les livres numériques et les données. Elles recouvrent aussi bien les identifiants de référence, des éléments descriptifs que la gestion des droits des contenus. Les métadonnées facilitent l'accès aux contenus via les moteurs de recherche et les plateformes, la diffusion, la promotion, la citation des contenus. La création et la diffusion des métadonnées doit faire partie du processus de promotion des contenus, aussi bien pour les ouvrages numériques que les ouvrages papier. On insistera sur l'importance des balises, notamment schema.org (structuration des données, qui deviennent "compréhensibles" par les moteurs de recherche et prises en compte dans les filtrages à facettes) et les "rich snippets" (enrichissement des pages de résultats de Google à l'aide d'informations textuelles ou graphiques).
- l'enrichissement sémantique. Par le balisage des entités nommées, il permet de créer de nouvelles métadonnées concernant le contenu, de les aligner avec des référentiels existants et, le cas échéant, d'insérer des connaissances.
- les données liées. Lier ses données permet de donner plus de visibilité⁵⁰ à ses contenus, en les mettant en relation avec des connaissances et contenus connexes.
- la mise à disposition des jeux de données. La mise à disposition des données ayant permis la rédaction de l'article ou de l'ouvrage permet d'illustrer son discours, mais a également des effets sur la visibilité, en augmentant les citations et en favorisant des effets de réseau.
- la question de l'exploitation des données d'usage. Ce sont des données sur l'utilisation des contenus et des interactions contenus et utilisateurs. De nombreux

⁴⁵ <http://www.gfii.fr/fr/groupe/abonnement>

⁴⁶ <http://www.gfii.fr/fr/groupe/social-data-les-nouvelles-formes-de-coproduction-de-contenus>

⁴⁷ <http://www.gfii.fr/fr/groupe/diffusion-des-donnees-publiques>

⁴⁸ <http://www.gfii.fr/fr/groupe/open-access>

⁴⁹ <http://www.gfii.fr/fr/groupe/les-enjeux-du-web-semantique-pour-l-industrie-de-l-information-et-de-la-connaissance>

⁵⁰ Voir le bon exemple de la BnF <http://data.bnf.fr/>





sites de presse ont développé des stratégies marketing très pointues utilisant le ciblage contextuel, comportemental mais également prédictif. L'exploitation des données d'usage permet de donner davantage d'audience aux contenus et d'offrir du contenu et des services personnalisés. Cela peut être également un moyen de développer des partenariats avec d'autres éditeurs, en proposant des contenus croisés.

Toutes ces stratégies ne doivent pas modifier l'objectif premier des éditeurs qui est de proposer des contenus de qualité. Mais il convient d'être attentif aux stratégies des acteurs du web, de tenter de rester propriétaire de ses données (métadonnées et données d'usage) et de valoriser ses métadonnées sur les réseaux, en utilisant les possibilités du web des données.

DILA⁵¹

La diffusion numérique a commencé dès 2001 sur le site internet de La documentation française. Dès 2006, 5 revues des partenaires de la DILA ont été diffusées sur Cairn.info. En 2009, deux revues de la marque La documentation française ont été distribuées par Relay.com puis Lekiosk.com en 2011. Cette même année, les premiers ePubs pour l'ensemble de la collection Doc en poche ainsi que quelques titres des collections Études et FAC ont été distribués sur les principales plateformes de distribution numérique.

En 2014, il a été décidé de réorganiser les circuits de distribution-diffusion numérique afin de les optimiser. Un appel d'offre a été réalisé permettant de confier cette tâche à Numilog. Sur cette plateforme d'intermédiation, la DILA a mis plus de 150 ouvrages avec toutes les nouveautés numériques de 2015 et une reprise du fonds éditorial de moins de 2 ans. En 2016, grâce à la refonte ergonomique du site de La documentation française et à l'accord avec Numilog, les ventes pourront continuer de croître.

Conclusion – questions-réponses avec la salle

- Question à tous : Les géants du web captent les données des internautes. Quelle stratégie de réappropriation peut-on mettre en place ?

Réponse du CNRS-CCSD : Avec HAL, on peut exploiter les données. Des modèles économiques sont à construire. Il faut offrir des services permettant notamment le traitement des usages. Il ne faut pas perdre la maîtrise de l'ensemble du flux des données produites par la recherche sinon on a une perte de l'accès à ses données et de leurs exploitations. Il faut préserver la manipulation des données. Exemple : les algorithmes, les images, les documents, ... Il faut pouvoir y avoir accès sans restriction. Il y a une captation de la valeur des documents et des données associées par les moteurs de recherche ou les réseaux sociaux des chercheurs.

⁵¹ Voir le document Power point.





Réponse de Cairn.info : Au-delà des seules données, qui, en sciences humaines et sociales, peuvent être de nature très diverses et appeler des modes de traitement et des politiques de diffusion variées (les mieux placés à ce niveau, pour déterminer notamment quelle politique de diffusion adopter selon les cas, étant d'ailleurs les auteurs / chercheurs plutôt que les éditeurs), la question est aussi celle de positionner la production éditoriale de qualité dans un contexte désormais régi par l'économie de l'attention : quelle relation construire avec les usages finaux, avec quels services à valeur ajoutée, permettant que la bonne information soit trouvée par la bonne personne, au bon moment ? Au moment où ce nouveau régime attentionnel se construit peu à peu, dans le domaine académique comme ailleurs, il est primordial que les éditeurs puissent construire collectivement et individuellement des propositions numériques convaincantes, sans renier pour autant ce qui constitue leurs savoir-faire et leur identité, ce qui est un défi passionnant à relever.

Synthèse par M. Philippe COSNARD, Sous-directeur des publics et des produits de la DILA

Le développement du numérique, et notamment la consultation sur mobiles, oblige l'État à être innovant au service des citoyens pour moderniser l'offre de service public.

Cela passe par la réalisation de sites internet en Responsive Design adaptables aux écrans des téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs, par la création d'applications dédiées, par la simplification des démarches administratives et leur dématérialisation.

Dans le cadre des missions de services publics d'édition, répondre aux attentes des usagers implique notamment d'être en capacité de proposer des ouvrages au format numérique. Au sein des SPM, la DILA s'est engagée dans une augmentation significative de sa production de livres numériques afin de conforter sa position d'éditeur de référence autour de ses marques éditeurs "La Documentation française" et " Les éditions du Journal Officiel".

Les contraintes budgétaires demandent la recherche d'une meilleure efficacité dans les activités éditoriales des entités publiques.

La Circulaire du 29 mars 2012 relative à l'efficacité des activités de publication de l'État doit être réaffirmée en rappelant aux ministères et à l'ensemble des acteurs publics qu'ils doivent utiliser les services des éditeurs publics institutionnels, notamment ceux de la DILA qui par la diversité de ses activités a un rôle interministériel à affirmer.

Celle-ci a vocation à être force de proposition afin de mieux coordonner l'édition publique, dans le respect des spécificités et des choix opérés par les différentes entités.

Au-delà de ses activités strictement éditoriales, le savoir-faire numérique de la DILA lui permet aujourd'hui de travailler à la création d'une plateforme d'édition. Son objectif est de mutualiser ses bonnes pratiques et ses outils de production, de distribution et de diffusion des ouvrages numériques.





Cette journée a permis d'avancer dans la compréhension des évolutions actuelles de l'édition publique au travers des quatre grands moments suivants :

1) Stratégie et perspectives de l'édition publique

Cette table ronde a permis de nous donner une visibilité d'ensemble sur la stratégie et les perspectives de l'édition publique, à travers trois regards : l'un plus politique et institutionnel (la Médiatrice du livre qui permet de régler les litiges relatifs à l'application des lois relatives au prix du livre papier et numérique ainsi que ceux opposant les éditeurs privés aux éditeurs publics), les deux autres plus opérationnels, avec le témoignage d'un grand opérateur de l'État sur la façon dont il a effectué sa transformation numérique (le réseau Canopé, ex- CNDP) et celui d'un grand acteur international ayant développé de longue date une stratégie numérique multiforme lui apportant une grande visibilité (côté publications et données, avec valorisation croisée des données au sein d'une production éditoriale et une approche freemium, l'OCDE).

2) Quels enjeux pour l'édition universitaire publique?

Cette table ronde a permis de profiter d'un retour d'expériences et de mutualiser les bonnes pratiques des acteurs de l'édition universitaire publique.

Confrontés depuis plusieurs années aux évolutions de la diffusion des savoirs, des connaissances, les éditeurs universitaires profitent de la transition numérique pour développer leurs activités.

La politique européenne en matière d'Open Access et leur appropriation des technologies de distribution et d'interopérabilité de leur catalogue (HAL notamment) représentent de réelles opportunités pour leur avenir.

Les membres de cette table ronde ont pu synthétiser les principaux enjeux auxquels ils sont confrontés et leurs visions de l'avenir de l'édition publique.

3) Focus sur les évolutions de l'offre des éditeurs publics

Les éditeurs publics sont inventifs pour proposer de nouveaux produits. Nous avons pu avoir un panorama des innovations réalisées par les participants de cette table ronde.

4) Distribution et diffusion à l'ère du numérique: quelles adaptations, quels nouveaux circuits?

La table ronde a été l'occasion d'aborder les questions de « modèles économiques » (classique, et de libre accès), de normes pour la distribution et celles des enjeux des données au cœur de la diffusion numérique.





Cette édition des Rencontres nous a aidé à comprendre concrètement comment évolue le rôle de l'éditeur public dans un contexte de baisse des ventes du livre papier et d'une baisse du temps consacré à la lecture de livres. Nous avons vu que les éditeurs publics s'adaptent à ces changements chacun à leur rythme mais ils ont tous bien compris que les modifications des usages obligent à proposer de nouveaux produits et services.

Cela passe à la fois par une rationalisation de l'offre papier et le développement d'une offre numérique.

Pour l'État, s'il est clair que développer une stratégie de publication numérique suppose une bonne connaissance des nouveaux usages, le numérique est susceptible aussi de modifier le rapport établi jusqu'ici entre édition publique et édition privée notamment dans les domaines culturels et du savoir (écoles, universités, bibliothèques ...) et il repose aussi sur de nouvelles bases la problématique de l'articulation gratuit-payant ainsi que les questions de tarification et de financement.

L'émergence de nouveaux usages numériques concerne toutes les administrations, bien au-delà de celles dont la mission même est d'éditer. Les nouveaux contenus numériques développés investissent aussi des champs qui ne sont pas vides d'intervenants. Ils peuvent être aussi une opportunité pour développer des mutualisations et des partenariats au sein du secteur public, et entre secteurs public et privé.

